

Le 20 août 2012

Louis Couhé  
2, rue des oyats  
62179 WISSANT

Monsieur ROUHIER  
Sous-préfet de Boulogne sur mer  
131 Grande Rue  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Monsieur le Sous-préfet,

En tant qu'habitant à Wissant à l'année, je me permets de vous alerter sur un grave problème de sécurité, concernant les accès à la plage par la digue coté sud. Par ce qui est appelé « descente à bateaux » et qui devrait servir à ce rôle étant donné qu'elle se trouve en face du chenal balisé à cet effet d'une part et par l'escalier parallèle d'autre part.

Il est totalement impossible de descendre ne serait-ce qu'un kayak sans risquer de se fracturer les os sur les rochers glissants, recouverts d'algues et souvent humides. Entre les rochers il existe des trous d'eau assez profonds. L'accès aux handicapés est totalement impensable ainsi qu'aux familles avec enfants et poussettes.

Dans le même temps vous pouvez constater sur les photos ci jointes qu'il existe un creux très important au pied des rochers celui-ci se remplit en quelques instants à marée montante et de nombreux promeneurs se font piéger et se retrouvent avec de l'eau jusqu'à la taille et doivent escalader les rochers sans aucune prise. Les sauveteurs doivent alléger leurs effectifs de surveillance de la zone de baignade en affectant 2 des leurs pour prévenir du danger et faire évacuer les gens dans l'urgence.

Hier parmi les nombreuses personnes qui escaladaient tant bien que mal les enrochements une dame âgée prise de panique a dû être soutenue et pratiquement portée par sa famille, assise sur les algues gluantes pour se remettre de ses émotions. Tel autre avec sa robe blanche s'étalait douloureusement et se relevait complètement trempée et tachée de verdure. En juillet la camionnette des pompiers est restée longtemps gyrophare allumé pour secourir un blessé. Des MNS nous ont confirmé qu'il y avait déjà eu plusieurs interventions à cet endroit.

De très nombreuses personnes nous ont fait part de leur dépôt de plainte en Mairie à ce sujet. La réponse est : Il s'agit du domaine maritime, la Mairie n'est pas concernée.

En espérant avoir attiré votre attention devant cet état consternant sur un grand site de France, Veuillez accepter Monsieur le Sous-préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.